

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE

- VU le code de l'éducation, notamment son article D.719-3,
VU le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts,
VU l'arrêté de composition en date du 3 décembre 2024,
VU le règlement intérieur de l'université Toulouse Capitole, notamment son article 36,
VU les résultats des élections des représentants au conseil d'administration en date des 5 et 6 avril 2023 et en date des 5 et 6 novembre 2025 ;

Considérant que les mandats des représentants élus des étudiants au conseil d'administration de l'université Toulouse Capitole débutent le 1^{er} décembre 2025,

ARRETE

Article 1 :

Conformément à l'article D. 719-3 du code de l'éducation et à l'article 36 du règlement intérieur de l'Université Toulouse Capitole, à compter du 1^{er} décembre 2025, le comité électoral consultatif de l'Université Toulouse Capitole est composé de :

M Hugues KENFACK
M Frédéric FAISY
Mme Estelle GALLANT

Pas de représentant désigné

M. Julien GROBERT

M. Rémi GONDRAN
Mme Oriane GLENAT

M. Laurent BAUDY

Mme Léa DJERBOUA
M. Oualae KHADIR

Président de l'université
Directeur Général des Services
Professeure des universités – liste Pour l'excellence, pour l'humain
Maître de conférences – liste Pour l'excellence, pour l'humain
Maître de conférences – liste Avancer ensemble pour tous
BIATSS – liste SGEN-CFDT
BIATSS – liste La volonté de négocier, la force de s'opposer
BIATSS – liste FSU-SANSUB et CGT-Ferc Sup Toulouse-Occitanie
Etudiante – liste Renouveau syndical et assos
Etudiante – liste Corpo Arsenal et tes associations étudiantes

Le ou la représentant(e) désignée par la rectrice de région académique

Lorsqu'ils sont connus, pour une élection donnée, les délégués des listes de candidats mentionnés à l'article D. 719-22 du code de l'éducation participent au comité.

L'arrêté de composition du CEC de l'université Toulouse Capitole en date du 3 décembre 2024 est abrogé.

Article 2 : Le présent arrêté entre en vigueur le **1^{er} décembre 2025**.

Fait à Toulouse, le 14/11/2025

Le président,

Hugues KENFACK
*